

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du 16 octobre 2008

**Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivants :**

- achat d'un camion : En remplacement du camion MAGIRUS, il est décidé d'acheter un véhicule 3.5 T IVECO au prix de 28 390 € HT.
- Travaux d'assainissement du centre bourg : Après avoir effectué la procédure d'appel d'offres, l'entreprise GDCE d'Abrest est retenue. Montant des travaux 242 240.79 € HT.
- Travaux de voirie : les travaux de gros entretien sur les chemins communaux sont terminés. Des panneaux de signalisation supplémentaires sont nécessaires. Il sera demandé aux services du conseil général de sécuriser les carrefours de Dreuille et des Mallards, ainsi que la RD 18 au niveau du pont de la RCEA.
- Horaires de cantine pour l'école maternelle : ils seront avancés de 10 mn pour permettre aux enfants de l'école maternelle d'arriver avant ceux de l'école primaire.
- Centre d'Accueil et de Loisirs : Pour le mercredi et les jours de vacances, il est décidé de porter le tarif minimum d'une journée au prix d'un repas de cantine.
- Icône de Saint-Julien : une icône du saint patron de la commune a été réalisée par Dany Salomé GILLIS. Elle restera à la mairie durant le temps de séchage pour ensuite être remise à la paroisse.
- Exposition du 11 novembre : une exposition sera faite le 11 novembre. Elle est préparée par le président des AFN, Madame le Maire et cinq enfants. Des familles ont fourni des documents concernant plus particulièrement trois combattants. Les enfants ont réalisé la maquette d'une tranchée et un diaporama.
- Travaux à prévoir : Depuis la fermeture de la boulangerie, Mme PERRIER assure un dépôt de pain. Il est décidé d'abattre la cloison du bureau pour augmenter la surface de vente. Un petit local privé sera aménagé dans le dépôt.
- Sur le mur Ouest de l'église, une infiltration d'eau détériore le mur intérieur au dessus de la porte principale. La réparation doit être faite rapidement. Nous pouvons prétendre à une subvention de 40 % du Département au titre des travaux au patrimoine rural non protégé.  
- assurances : tous les contrats d'assurances ont été renégociés. Une économie de plus de 3 000 euros sera faite pour le budget de 2009.